

Luxembourg, le 20 novembre 2024

Debat sur la politique
européenne et étrangère

MOTION

Relative à la récente destitution d'élus locaux en Turquie

La Chambre des Député-e-s,

Considérant

- que des élections municipales ont eu lieu en République de Turquie le 31 mars 2024 et que celles-ci ont été qualifiées par le Congrès du Conseil de l'Europe comme « globalement bien organisées et respectant la volonté des électeurs » ;
- que ces mêmes élections municipales se sont soldées par une large victoire des partis d'opposition et plus particulièrement du Parti républicain du peuple (CHP) et du Parti de l'égalité des peuples et de la démocratie (DEM) au détriment du Parti de la justice et du développement (AKP) ;
- que le 30 octobre 2024, le maire du district Esenyurt de la ville d'Istanbul, membre du parti d'opposition CHP, a été arrêté, démit de ses fonctions et remplacé par un fonctionnaire ;
- que le 4 novembre 2024, les maires des grandes villes de Mardin et de Batman, ainsi que celui de la localité de Halfeti, appartenant tous au parti d'opposition DEM, ont été destitués de leurs fonctions et remplacés par des gouverneurs nommés par l'État ;
- que les destitutions susmentionnées ont été justifiées par des liens présumés des élus avec le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), alors que ces accusations ont été vivement rejetés par les personnes concernées et qualifiés sans fondement par les partis d'opposition ;
- que de nombreux observateurs voient dans ces destitutions un nouveau durcissement de la politique du gouvernement à l'égard de l'opposition rappelant la répression mise en place après 2016 ;

Exprimant

- son inquiétude par rapport aux récentes destitutions d'élus locaux en République de Turquie et des répercussions potentielles qu'elles peuvent avoir sur la démocratie en Turquie ;

Invite le gouvernement

- à chercher le dialogue avec les autorités turques afin de requérir des explications par rapport aux événements susmentionnés ;
- à rappeler aux autorités turques l'attachement du Luxembourg aux principes démocratiques et à condamner toute tentative de répression politique.

Motion adoptée par la Chambre des Députés
en sa séance publique du 20 novembre 2024

Le Secrétaire général,



Laurent Scheeck

Le Président,



Claude Wiseler